

DELIBERATION N° 2024-02

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 15 JANVIER 2024

Objet : Désignation des quatre membres du collège complémentaire du conseil académique

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

Considérant que quatre membres du collège complémentaire, doivent être désignés par les membres élus du conseil académique, en vue de siéger au conseil académique d'Université Côte d'Azur,
Considérant qu'ont été proposés à la désignation :

- M. Yannick PONTY, Dr CNRS section 10/INSIS Laboratoire Lagrange
- Mme Veronique MONTAGNE, Professeure des Universités, Lettres, CNU 9ème section, Laboratoire BCL
- Mme Elena CABRIO : Professeure des Universités Informatique 27ème section laboratoire I3S (EPC INRIA)
- Mme Marie-France BERTRAND : Professeure des Universités Praticienne Hospitalière, Odontologie, Directrice adjointe chargée de la Pédagogie UFR Odontologie, Laboratoire Micoralis

Considérant que pour être désignées, les quatre candidats doivent recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du tour de scrutin destiné à voter pour ou contre la désignation des 4 candidats au collège complémentaire, sur les 63 votes émis, 52 votes en faveur de leur désignation, 2 votes contre, et 9 abstentions ont été comptabilisés,

Que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil académique d'Université Côte d'Azur :

DESIGNE en tant que membres du collège complémentaire du conseil académique d'Université Côte d'Azur : M. Yannick PONTY, Mme Veronique MONTAGNE, Mme Elena CABRIO, Mme Marie-France BERTRAND.

Membres en exercice : 68

Quorum : 35

Membres présents et représentés : 63

Fait à Nice, le 15 janvier 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-02

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 14/02/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 14/02/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Université Côte d'Azur
Le Président

Jeanick BRICQWALTER

